

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 8 juin 2023

Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Madame Catherine DEMORTIER-BLANC

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 68
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 79
Date de la convocation : 1er juin 2023
Date de publication : 15 juin 2023

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	CHEVAUX Bruno	REBILLARD Jean-Michel
MICHAUD Dominique	ROBERT Jean-Claude	ROCHE Paul
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	LACROIX Olivier	BREMOND Gabriel
DAUBIGNEY Jean-Michel	GINDRE Denis	RIOTTE Christine
JEANNET Nathalie	VERNE Pierre	CHAPIN Jean-Paul
MEUGIN Olivier	BONIN Jean-Luc	JEANNEROD Georges
GUERRIN Bernard	CHAUCHEFOIN Gérard	DIEBOLT Alain
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUTARD Christophe	PANNAUX Joël
LEFEVRE Jean-Philippe	PAUVRET Emeric	GUIBELIN Hervé
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	ANTOINE Patricia	MILLIER Cyril
MONNERET Christophe	DELAINE Isabelle	DAVID Françoise
ROY Jean-Yves	DEMORTIER-BLANC Catherine	LABOUROT Céline
CROISERAT Jean-Luc	DOUZENEL Alexandre	GRUET Olivier
GUIBELIN Marie-Rose	DRAY Frédérique	MATHEZ Christian
HOFFMANN Maurice	GOMET Nicolas	SANCEY Pascal
LEPETZ Joëlle	GRUET Justine	PERNOUX Annie
MANGIN Isabelle	HERRMANN Nadine	CALLEGHER Aline
RYAT Thomas	JABOVISTE Philippe	JEANNEAUX Cyriel
STOLZ Julien	MARCHAND Sylvette	LEGRAND Jean-Luc
THEVENIN Héléne	MIRAT Maryline	LAGNIEN Jacques
TRONCIN Dominique	NONNOTTE-BOUTON Catherine	
BERNARDIN Daniel	PRAT Hervé	

Conseillers suppléés

SOLDAVINI Grégory suppléé par VUITTON Patrick	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
MATHIOT Agnès suppléée par LAVRY Rémi	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine

Conseillers absents ayant donné procuration

GAGNOUX Jean-Baptiste donne procuration à FICHERE Jean-Pascal
PECHINOT Jacques donne procuration à JABOVISTE Philippe
BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre
CHAMPANHET Stéphane donne procuration à NONNOTTE-BOUTON Catherine
CUINET Jean-Pierre donne procuration à ANTOINE Patricia
GERMOND Daniel donne procuration à LEFEVRE Jean-Philippe
GIROD Isabelle donne procuration à REBILLARD Jean-Michel
HAMDAOUI Ako donne procuration à HERRMANN Nadine
JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à GOMET Nicolas
MBITEL Mohamed donne procuration à MANGIN Isabelle
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

CALINON Séverine	SAGET Emmanuel
HENRY Micheline	GINET Gérard
VIVERGE Patrick	

Objet : Projet Alimentaire de Territoire (PAT) – Partenariat Pays Dolois / Initiative Dole Territoires – Création d'un fonds « Prêt d'honneur – Transition Alimentaire »

Rapporteur : Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE

Le Pays Dolois – Pays de Pasteur porte un Projet Alimentaire de Territoire (PAT), labellisé par l'État en juin 2021, pour mener des actions en faveur d'une alimentation de proximité et de qualité.

Il a défini 10 actions concrètes visant à :

- Mettre en relation les acteurs locaux, du producteur au consommateur,
- Accompagner le développement de productions locales de qualité,
- Agir pour une approche sociale et solidaire de l'alimentation.

L'une de ces dix actions consiste à accompagner sur le plan financier les porteurs de projets dans le domaine de la transition alimentaire. En effet, parmi les contraintes identifiées au lancement ou au développement de projets, figure la difficulté à avoir accès aux prêts bancaires. L'obtention d'un prêt d'honneur dans le cadre du PAT viendrait augmenter l'apport personnel, faire « effet de levier » et favoriser l'engagement des banques.

Pour mener cette action, le Pays Dolois propose un partenariat avec Initiative Dole Territoires. Cette association, membre du réseau national « Initiative France », bénéficie d'une forte légitimité. Elle gère déjà plusieurs fonds pour accorder des prêts d'honneur et des avances remboursables à des créateurs et des repreneurs d'entreprises, après analyse approfondie de leurs projets, et, généralement, désignation d'un parrain issu du monde économique. Son périmètre d'action est précisément celui du Pays Dolois.

L'Assemblée Générale du Pays Dolois du 21 février 2023 a validé à l'unanimité le principe de la création d'un nouveau prêt d'honneur dédié à la transition alimentaire, géré par l'association Initiative Dole Territoires.

Chaque prêt, à taux zéro, s'élèverait entre 5 000 euros et 45 000 euros, avec une moyenne estimée à 10 000 euros. Sa durée de remboursement serait de 2 à 7 ans, avec un différé de remboursement de 24 mois au maximum.

Les projets éligibles seraient ceux d'installation agricole hors cadre familial, de diversification, de développement favorisant les circuits courts et les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Le fonds serait aussi ouvert aux projets non agricoles répondant aux orientations du PAT, favorisant la transition alimentaire et l'alimentation de proximité.

Le comité d'engagement d'Initiative Dole Territoires est l'instance qui accorde ou non, de façon souveraine, les prêts d'honneur. Il est composé de chefs d'entreprises et de plusieurs professionnels (expert-comptable, banque...), ce qui apporte une expertise solide et une appréciation sérieuse des projets présentés. Pour ce nouveau fonds, le comité sera élargi à un technicien du Pays Dolois. De plus, un représentant administratif de l'intercommunalité concernée par un projet est systématiquement invité à ses travaux.

Il convient d'abonder le nouveau fonds « Prêt d'honneur – Transition alimentaire ». A terme, ce dernier a vocation à s'auto-alimenter, les remboursements permettant de couvrir les nouveaux prêts d'honneur. L'expérience d'Initiative Dole Territoires permet d'espérer un taux de recouvrement très élevé, supérieur à 90%.

En 2020, pour permettre aux entreprises de faire face aux conséquences économiques de l'épidémie de COVID 19, des confinements et des couvre-feux successifs, les intercommunalités du Pays Dolois ont confié à Initiative Dole Territoires la mise en place d'un fonds « COVID » pour soutenir les entreprises de 10 salariés ou moins justifiant une perte d'exploitation directement imputable à la crise sanitaire. Ce fonds a été alimenté à hauteur de 314 504 euros dont 200 000 euros apportés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Au 15 avril 2023, il reste un solde de 166 392 euros disponible sur ce fonds.

La crise sanitaire étant passée, il n'y a plus de demande de prêt d'honneur sur ce dispositif.

C'est pourquoi, dans un souci de bonne gestion, et pour ne pas solliciter les intercommunalités, il est proposé de réaffecter 150 000 euros du solde du fonds « Prêt d'Honneur - COVID » vers le nouveau fonds « Prêt d'honneur - Transition alimentaire ».

